

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

lundi 26 mai 2025

Maison de la Citoyenneté à KINGERSHEIM

Le registre des participants et participantes à l'assemblée générale a été signé par 54 actionnaires présents ; 61 actionnaires ont donné Pouvoir de délégataire ; 26 actionnaires ont voté par correspondance.

La liste des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, est archivée avec le procès - verbal (elle sera communiquée exclusivement sur demande particulière).

Avec **141 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance**, la représentation pour cette assemblée générale est de 41,7 % ; le quorum requis pour la validité des délibérations de l'assemblée générale ordinaire - 15 % des coopérateurs et coopératrices ayant droit de vote, soit le nombre de 49 (324 * 15%) - est atteint et l'assemblée peut délibérer en toute légalité.

Actionnaires au 26 MAI 2025

Rapport moral

Evolution du nombre de coopérateurs Energies Partagées en Alsace

338 coopérateurs, 4072 actions



	Nb Coop.	Nb Actions	Capital (k€)	% Quote-Part en actions
Personnes Physiques	313	3336	360,288 €	81,9
Personnes Morales	25	736	79,488 €	18,1
Total EPA	338	4072	439,776 €	100,0

L'assemblée générale ordinaire est ouverte par le président Pierre PHILIPPE à 18h50, qui souhaite la bienvenue aux actionnaires et aux sympathisants présents.



Rapport moral du président

Je souhaite dans le présent rapport moral mettre en lumière notre mode de fonctionnement.

Le comité de gestion s'est étoffé il y a quelques années et nos réalisations de centrales photovoltaïques (PV) se sont accélérées. Cette accélération a été possible parce que chacun s'est focalisé sur une partie seulement de l'activité de notre coopérative. Ainsi, les personnes se sont spécialisées et regroupées au sein de **pôles de compétences**, assurant une part opérationnelle mais prenant aussi du recul pour élaborer des stratégies et de la cohérence à moyen et long terme.

Ces pôles incluent des personnes qui ne sont pas élues au sein du comité de gestion. Cela permet une grande flexibilité dans l'engagement que chacun peut consacrer à la coopérative, élu ou non élu, chaque bonne volonté trouve sa place.

Après la présentation de ces trois groupes, je compléterai par une liste non exhaustive des personnes ressources qui font bénéficier la coopérative de leurs compétences individuelles.

Il y a trois pôles à ce jour.

Le pôle Technique et Production

► Production et technique

Groupe composé de 6 personnes Michel, Raymond, Gérard, Bernard, Georges et Charles

Tâches administratives

- Etablir les factures de la vente d'énergie (contrat OA de 20 ans) avec EDF et ENERCOOP
- Suivre la production mensuelle avec Enedis
- Faire le rapport annuel de production (par centrale et totale EPA)
- Suivi de la production de chaque centrale sur plusieurs années

Surveillance du fonctionnement des centrales

- Regard quotidien sur la production des centrales (plateforme de supervision TEC SOL et EPICES)
- Gestion des alarmes (Acquittement) déclenchement des interventions de maintenance
- Suivi des interventions de réparation sur site
- Lancement et suivi des opérations de maintenance des centrales (tous les 3 ans pour les centrales de puissance inférieure à 36 kW, tous les 2 ans pour les centrales au-dessus de 36 kW)

Compétences techniques

- Appui technique des porteurs de projet,
- Cahier des charges et Suivi de projet...

Participent également à ce pôle Bernard et Pierre. Ce dernier, non membre du comité de gestion, apporte ses compétences pour mettre au point et maintenir les techniques de récupération des données de production entre les onduleurs, les compteurs et les bases Enedis.

Le pôle Communication

► Communication

Composé de Régine, Serge, Georges M et Georges A, membres permanents, avec la collaboration de Frédéric et de Julie

- 6 rencontres depuis la création du pôle en septembre 2024, soit en moyenne 1 réunion par mois
- Objectif : rendre attractives et efficaces toutes les modalités de communication de notre société coopérative soit
 - le site web
 - les réseaux sociaux (Facebook à ce jour et bientôt LinkedIn)
 - les Infos - Lettres trimestrielles
 - les supports visuels utilisés pour toutes les animations publiques
 - sans oublier la Presse à chaque fois que possible



Il prend en charge la communication dans son sens large, avec des objectifs centraux : répondre aux sollicitations externes, positionner clairement la coopérative, être connus localement et que notre notoriété soit bonne.

Vous connaissez tous notre info - lettre trimestrielle que vous recevez par voie électronique. Vous connaissez sans doute moins les sollicitations externes : invitation pour des salons, demandes de participation à des tables rondes, à des AG, à des sessions de visites de sites de production ...

Le pôle Finances

Les personnes impliquées dans ce groupe sont [Raymond R.](#), [Julie](#) et [Isilda](#). La comptabilité est organisée en concertation avec notre cabinet comptable : outils de saisie des lignes comptables pour alléger le travail du cabinet et son coût annuel, paiements et suivi des factures, outils de gestion analytique projet par projet. En parallèle, la gestion financière assure la disponibilité des fonds nécessaires aux investissements, analyse ensuite la rentabilité et l'équilibre financier au quotidien, et enfin élabore une stratégie à moyen terme.

Pour être exhaustif sur **les fonctions et les tâches assurées par des personnes - ressource** engagées dans la coopérative, nous listons [Frédéric](#) comme webmaster, [Serge](#) pour le secrétariat et les assurances, [Martine](#) pour la gestion des actionnaires, [Julie](#) pour les paiements comptables, [Raymond](#) comme trésorier, [Gérard](#) pour l'Autoconsommation collective, [Georges A.](#) comme expert photovoltaïque, [Pierre](#) pour l'acquisition et le traitement de données de production, [Georges M.](#) comme relecteur administratif, [Régine](#) pour la veille des réseaux sociaux, [Michel - Pius](#) pour Infomaniak et K-Drive.

Sans oublier **les groupes projets constitués pour chaque nouvelle centrale en développement** : à ce jour, sont actifs [les groupes locaux « ACC SOULTZ »](#), [« Entremont RIXHEIM »](#) et le collectif EC3F [« Energies citoyennes 3 Frontières »](#) sur Saint Louis Agglomération.

Je lance un appel spécifique à l'un ou l'autre d'entre vous qui aurait des compétences juridiques à mettre ponctuellement à notre disposition.

Après cette présentation, je pense que chacun d'entre vous est en mesure d'apprécier comment nous sommes organisés pour assurer la bonne conduite de la coopérative. En quelques années, nous sommes passés d'un modèle basé essentiellement sur des projets de centrales portés par des passionnés vers une société structurée qui compte maîtriser ses risques techniques, ses finances et sa notoriété.

Avec cette structuration et ces outils de pilotage, la passion reste intacte. Chaque projet est un parcours unique pour leurs porteurs au sein des groupes locaux.

Rapport d'activités du comité de gestion

Il est présenté à plusieurs voix par les membres du comité de gestion, qui se sont réunis 14 fois en 2024.

La centrale photovoltaïque citoyenne sur le toit de l'église Saint Léger à KOETZINGUE

► KOETZINGUE

Mise en service le 19 mars

Toit de l'église Saint Léger

36 kWc



L'inauguration a eu lieu le 21 mars en présence de nombreux citoyens et d'élus.

Cette réalisation est la magnifique concrétisation d'une démarche collective associant la municipalité de Koetzingue et le Conseil de Fabrique.

La réussite de cette réalisation à Koetzingue est une belle démonstration de ce que nous pouvons accomplir collectivement partout ailleurs dans notre région.

La centrale photovoltaïque citoyenne à STETTEN a été raccordée au réseau Enedis en mars 2025



► STETTEN

Mise en service 20 mars

Toit de l'atelier municipal

25 kWc

Depuis la présentation de la coopérative à l'équipe municipale en 2021 puis l'organisation d'une soirée – débat autour du film « We The Power » en 2022, un temps était nécessaire pour collecter les adhésions citoyennes en vue du co - financement du projet sur la toiture de l'atelier municipal.

La centrale est installée depuis juin 2024, allant des branchements des panneaux jusqu'à l'onduleur et de celui-ci jusqu'au tableau des sécurités (disjoncteurs et parafoudres). Les travaux de mise en place du coffret permettant d'injecter cette énergie dans le réseau local ainsi que les certificats de conformité, ont été finalisés en mars 2025. La mise en production est effective depuis le 20 mars 2025, réjouissant le référent local du projet, les habitants actionnaires ainsi que Mme le Maire Anne Bezard.

L'installation photovoltaïque d'une puissance de 25 kWc produira autour de 29 MWh par an et son inauguration est prévue en septembre 2025.

Nos 2 premières centrales photovoltaïques en Autoconsommation collective (ACC) à SOULTZ

Les 2 projets concernent 2 anciens bâtiments industriels : l'un abritant aujourd'hui le parking couvert de La Soierie et l'autre, la Maison des Associations.

L'électricité, qui sera vendue localement dans le cadre de cette ACC, implique 9 commerçants et artisans, 1 entreprise, 1 hôpital et 24 particuliers.

Après la signature de la Convention avec la Commune en juin 2022, nos plannings initiaux ont pris un an de retard sur l'ensemble des projets, pour deux raisons majeures :

- des démarches administratives multiples et souvent laborieuses, cumulant toutes les exigences administratives possibles : en plus des classiques déclarations préalables, nous avons été soumis à l'avis des ABF, SDIS, DDT et avons réalisé 6 demandes de subventions successives à la Région Grand Est, 3 par centrale. Nous venons de recevoir les dernières autorisations la semaine dernière !
- des difficultés à nous entendre avec la Mairie sur un certain nombre de points.



► SOULTZ

Maison des associations

Sur la toiture en sheds de la **Maison des associations**, l'installation est terminée ; le contrôle de la conformité électrique dans le cadre de la mission Consuel est fait ce 28 mai ; la mise en service de la centrale sera effective dès le raccordement au réseau par Enedis ... → le **démarrage est attendu en juin 2025**.



► SOULTZ
Parking de la Soierie

Sur le site du **Parking de la Soierie**, 4 changements successifs d'emplacement de l'onduleur ont retardé le projet de près d'un an, au point que ce projet, qui avait démarré avant celui de la Maison des Associations, présente aujourd'hui un retard de 1 à 2 mois sur l'autre.

Nous venons de recevoir l'autorisation administrative pour la dernière implantation retenue pour cet équipement onduleur. C'était le dernier point de blocage.

Les travaux d'installation devraient démarrer rapidement et durer 3 à 4 semaines. **La mise en service aurait lieu en juillet 2025.**

Le projet de centrale photovoltaïque de Rixheim – Entremont

► RIXHEIM

Future centrale sur le
Toit du centre
commercial Entremont
cherche coopérateurs
coopératrices
et
auto consommateurs



Le projet de centrale photovoltaïque de Rixheim - Entremont est situé au 1 rue des Peupliers, sur le toit de ce qui était autrefois un centre commercial.

Il est apparu dans une réflexion de la copropriété, qui a voulu profiter d'une nécessaire réfection du toit, pour anticiper une législation future qui obligerait soit à le végétaliser, soit à mettre du photovoltaïque. Le rapprochement avec Energies Partagées en Alsace a ouvert la possibilité pour la copropriété de réaliser une centrale photovoltaïque sans en supporter l'investissement. Energies Partagées en Alsace va financer la construction et se remboursera en exploitant la centrale pendant 25 ans.

La dimension collective du projet, chère à Energies Partagées en Alsace, réside dans ce qu'il doit déboucher sur une autoconsommation collective comme les 2 projets déjà bien avancés à Soultz et qu'il est porté par un groupe local. Des arbitrages à venir doivent encore valider les choix technico - économiques à mettre en œuvre.

Sur le projet lui-même, il s'agit

- ✓ d'une installation sur un toit plat d'une surface totale d'environ 1600 m²
- ✓ comprenant 500 panneaux photovoltaïques avec une puissance crête de 225 kWc
- ✓ une production annuelle prévisionnelle de 200 MWh
- ✓ un investissement de l'ordre de 210 k€
- ✓ et un démarrage prévu au 1^{er} semestre 2026.

Avec le collectif « Energies Citoyennes 3 Frontières » (EC3F)



Energies Citoyennes 3 Frontières » (EC3F) est un collectif d'une dizaine de citoyens habitant sur le territoire de Saint Louis Agglomération, né d'une mobilisation dans la transition énergétique par Alter Alsace Energie. En date du 16 décembre 2024, ce collectif et Energies Partagées en Alsace ont signé [une convention de collaboration par laquelle EC3F est devenue une équipe locale représentant notre coopérative](#) dans le secteur de Saint Louis.

Des contacts sont établis avec les collectivités locales de KEMBS, VILLAGE – NEUF, SAINT – LOUIS et de la Communauté de communes St Louis AGGLOMERATION. Plusieurs projets sont à l'étude et des discussions sont engagées avec les conseils municipaux de ces communes. Certains toits pourraient être mis à la disposition d'Energies Partagées en Alsace. Nous sommes confiants et nous vous présenterons probablement de nouvelles installations sur ce territoire en 2026.

Sur le pôle Technique et Production, complément d'informations apporté par Charles

		BILAN COMPARATIF PRODUCTION en Kwh Année 2021-2022-2023-2024			
		2021	2022	2023	2024
Total EPA	kWh	318580	492399	541585	534005

On parle en kWh et non pas en €. Les revenus générés par la vente d'électricité vous sont donnés dans les documents financiers.

Dans le graphique présenté, on a indiqué le total produit par nos centrales EPA sur les années 2021 à 2024, avec un parc de centrales en activité qui évolue : de 7 centrales en 2021 à 8 en 2022 et 10 en 2023 / 2024.

[En 2024, la production totale des 10 centrales a été de 534 MWh](#), soit une baisse / 2023 due à 2 facteurs : la météo de 2024 a été moins bonne que 2023 (- 8,%) et nous avons eu des pannes sur des onduleurs de 100 kWc sur les 2 centrales de Kingersheim, le fabricant ayant fait faillite et n'ayant pas assuré la réparation de ses produits.

Les pertes de production en 2024 sont estimées à 33 MWh.

Par ailleurs, nous avons signé des nouveaux contrats de maintenance avec deux installateurs distincts pour les opérations de maintenance préventive (tous les 3 ans pour les centrales de puissance inférieure à 36 kWc et 2 ans pour les centrales au dessus de 36 kWc), permettant de vérifier le fonctionnement des panneaux solaires, des onduleurs et des circuits électriques ainsi que le bon serrage des connexions.

En 2025, les projets d'actions du pôle Technique et Production vont permettre de

- réduire les coûts de surveillance en utilisant directement les données de comptage d'Enedis sans passer par les plates formes de supervision
- Surveiller plus précisément les onduleurs en les connectant sur internet par GSM
- Constituer des dossiers techniques des centrales pour améliorer l'efficacité des dépanneurs.

Sur le pôle COMMUNICATION, complément d'informations apporté par Serge

En 2024, nous sommes surtout fiers de la réalisation d'un excellent [reportage de FR3 Alsace](#) (*diffusé en septembre dernier et à revoir sur notre site web*).

En 2025, nos rendez vous importants concernent [l'inauguration des 3 nouvelles centrales](#) à Koetzingue, Stetten et Soultz ainsi que [la mobilisation citoyenne](#) sur le projet de centrale sur la toiture du centre commercial Entremont à Rixheim.

Nous partageons également notre PREOCCUPATION concernant [la baisse du nombre de souscriptions citoyennes](#) : à l'AG du 16 mai 2024, nous étions **328** actionnaires ... nous sommes **338** aujourd'hui soit + 10 actionnaires seulement ... et en 2024, les souscriptions citoyennes ont baissé de 54 % / 2023 et de 63 % / 2022 ...

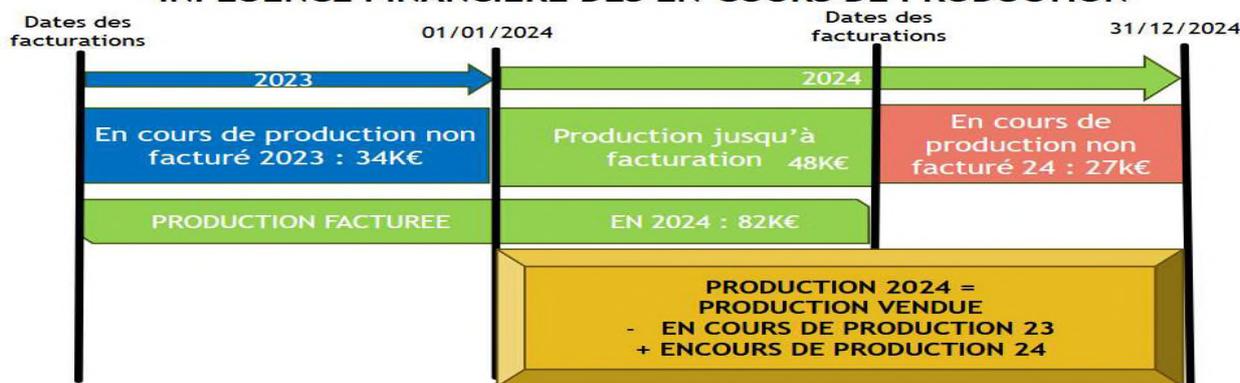
Le challenge du pôle est ainsi évident, à savoir rendre la communication d'Energies Partagées en Alsace plus efficiente pour poursuivre, dans de bonnes conditions financières, la réalisation de nouvelles centrales de production d'énergies renouvelables, [par et pour les citoyens](#) et ne pas laisser le champs totalement libre aux promoteurs privés.

Rapport financier

Sur la base des documents comptables, financiers et fiscaux établis par Monsieur Munch, Expert - comptable à Altkirch, Raymond ROTH, trésorier, présente à l'assemblée, sous forme de diapositives commentées, le rapport financier relatif à l'année 2024, se soldant par un **résultat net de 228,99 €**



INFLUENCE FINANCIERE DES EN-COURS DE PRODUCTION



Pour les comptes annuels, les règles comptables imposent de ne considérer que les événements survenus au cours de l'exercice concerné. Ainsi, le système de facturation de nos productions photovoltaïques, couvrant toujours deux exercices, nous oblige à considérer pour nos produits la différence des encours de production. Cette année cette différence étant négative, elle vient en diminution de notre Chiffre d'Affaires.

ANALYSE EVOLUTION DE LA PRODUCTION EN K€

	2023	2024	EVOLUTIONS 2024
ENSEMBLE DES 10 CENTRALES (Déjà en service en 2023 - aucune nouvelle centrale mise en service en 2024)	75	75	0
PRODUCTION VENDUE	66	82	+16
VARIATION EN COURS DE PRODUCTION	+9	-7	-16

COMPTES DE RESULTATS EN K€			
	2022	2023	2024
PRODUCTIONS	77	75	75
RECETTES DIVERSES	11	7	8
TOTAL DES PRODUITS	82	82	83
CHARGES EXTERNES	17	20	31
DOT AMORTISSEMENTS	33	38	41
CHARGES DIVERSES	10	9	10
TOTAL DES CHARGES	60	67	83
RESULTATS EXERCICES	22	15	0

BILANS AU 31 DECEMBRE EN K€							
ACTIFS	2022	2023	2024	PASSIFS	2022	2023	2024
IMMOBILISATIONS NETTES	678	702	760	CAPITAUX PROPRES	518	578	586
TRESORERIE	93	127	185	EMPRUNTS BANCAIRES	279	255	353
AUTRES ACTIFS	80	59	78	AUTRES PASSIFS	54	55	84
TOTAL BILANS	851	888	1 023	TOTAL BILANS	851	888	1 023



Proposition d'affectation du résultat :

Résultat au 31/12/2024 : 228,99 €

Report à nouveau : 228,99 €

Valeur nominale de l'action reste fixée à 108€

VALEUR DE REMBOURSEMENT DES ACTIONS EPA EN 2026			
SITUATION DU FONDS COOPERATIF AU 31/12/2025		10 160,10 €	
NOMBRE ACTIONS AU 31/12/2024		3899	
QUOTE-PART PAR ACTION		2,61 €	
ANNEE DE SOUSCRIPTIONS	VALEUR NOMINALE AU 31/12/2024	QUOTE-PART ACQUISE (*)	VALEUR DE REMBOURSEMENT DES ACTIONS
ACTIONS SOUSCRITES AVANT 31/12/2020	108,00 €	2,61 €	110,61 €
ACTIONS SOUSCRITES EN 2020 AYANT 5 ANS D'ANCIENNETE	108,00 €	2,61 €	110,61 €
ACTIONS SOUSCRITES EN 2020 N'AYANT PAS 5 ANS D'ANCIENNETE ET ACTIONS SOUSCRITES APRES 2020 (**)	108,00 €	0,00 €	108,00 €

(*) Compte tenu de la valeur actuelle du Fonds Coopératif, la limite prévue par l'article 18 de la loi 47 n'est pas applicable
(**) Dans les cas où le CG décide des remboursements anticipés

La valeur nominale de l'action reste à 108 €. La valeur de rachat des actions détenues depuis plus de 5 ans est fixée à 110,61€ à compter du 1er janvier 2026 (valeur nominale de 108 € + Participation au Fonds Coopératif de 2.61€)

Les orientations 2025 – 2027

Les perspectives d'avenir de la coopérative Energies partagées en Alsace sont organisées autour de 3 axes.

1/ poursuivre le développement de projets de production **photovoltaïque (CPV)**, en vente totale ou en vente par une distribution de proximité. Pour ce dernier cas, l'enjeu est de permettre à des consommateurs locaux, autour de la centrale, de bénéficier d'un volume équivalent d'électricité solaire et à un prix avantageux.

Cependant, il est impératif d'adapter notre modèle économique aux évolutions du contexte : avec la baisse des aides à l'investissement, la baisse des prix de vente, notre retour d'expérience sur la fiabilité des équipements, nous devons **adapter nos critères de rentabilité** et affiner notre anticipation.

En conséquence, nous poursuivons nos activités de CPV de 30 à 300 kWc avec la constitution d'un groupe local pour chaque projet. Nous pouvons citer Rixheim - Entremont et plusieurs avant-projets avec « EC3F » sur l'agglomération de Saint Louis.

2/ [poursuivre nos efforts de structuration du comité de gestion](#). Nous avons déjà révisé les statuts, mis sur pied un règlement intérieur et enfin engagé l'activation de groupes de travail. [La dynamisation des pôles de compétence](#) permettra une meilleure répartition des tâches et une montée en compétences des bénévoles, membres du comité de gestion et intervenants autres.

Dans cet axe de structuration, nous cherchons aussi des locaux pour [une nouvelle adresse pour notre siège social](#) et disposer d'[un lieu de stockage pour des matériels](#) (les deux besoins peuvent être géographiquement distincts). N'hésitez pas à nous soumettre vos propositions !

3/ au regard de signes inquiétants concernant les politiques énergétiques (notamment l'annonce de baisse des tarifs d'achats garantis par l'Etat et des prix négatifs sur les marchés dès que le soleil de printemps pointe son nez), notre modèle basé sur le Photovoltaïque nécessite d'être adapté à ces problématique. Ainsi, dans [la continuité d'un travail sur l'éolien](#) déjà présenté l'an dernier, nous portons également notre [attention sur le solaire thermique](#) avec le projet européen « EncomHub », sur [des centrales au sol ou en agrivoltaïsme](#), sur le stockage d'énergie ...

Votes sur les résolutions

Il est procédé à des votes à main levée, par décision des actionnaires présents.

1ère résolution : **Approbaton des rapports**

Après avoir entendu la lecture des rapports relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les coopérateurs présents, représentés et ayant voté par correspondance, approuvent les rapports Moral, d'Activités et Financier de la coopérative ainsi que les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net de 228,99 euros.

Votes Contre 0 Abstentions 2 Votes Pour **139**

2e résolution : **Affectation du résultat comptable**

En conformité avec l'article 32 des statuts de la coopérative, les coopérateurs présents et représentés décident d'affecter, comme proposé par le comité de gestion, le bénéfice de l'exercice, soit la somme de [228,99 €, en report à nouveau](#).

La valeur nominale des actions reste fixée à 108 €

Votes Contre 0 Abstentions 0 Votes Pour **141**

3e résolution : **Validation des orientations 2025-2027**

Après avoir lu, et entendu en séance, les orientations 2025 - 2027 pour Energies Partagées en Alsace proposées par le comité de gestion, les coopérateurs présents, représentés et ayant voté par correspondance, décident de valider ces orientations

Votes Contre 0 Abstentions 2 Votes Pour **139**

4e résolution : **Election des membres du comité de gestion**

Conformément à l'article 20 de nos statuts et sur proposition du président, les coopérateurs présents et représentés procèdent à l'élection des membres nouveaux et sortants du Comité de gestion comme suit :

Au sein du comité de gestion, des mandats se poursuivent en les personnes de [Georges AUDRAS](#) (réélu en 2024), [Charles BONAUD](#) (réélu en 2024), [Bernard GOETSCHY](#) (élu en 2023), [Michel Pius KOERPER](#) (réélu en 2024), [Isilda LIEBY](#) (élue en 2023), [Régine LOUSTALOT](#) (élue en 2023), [Georges MEYER](#) (élu en 2023), [Raymond MICHARD](#) (réélu en 2023) et [Raymond ROTH](#) (réélu en 2024).

4 membres sortants du comité se représentent : [Pierre PHILIPPE](#), [Martine MICHARD](#), [Serge MULLER](#) et [Julie PELTIER](#)

Gérard GUNTZ, membre sortant du comité de gestion n'a pas postulé pour renouveler son mandat.

Votes Contre 0 Abstention 1 Votes Pour **140**

Des questions sont intervenues après les diverses interventions des membres du Comité de gestion, ci après résumées

Comment tenez vous compte des cycles de vie des installations ?

En amortissant nos installations sur 20 ans – en prévoyant des contrats d'occupation des toitures sur 20 ou 25 ans en fonction des prévisions de rentabilité – nos panneaux sont actuellement garantis sur 20, voire 25 ans.

Georges Audras précise que, pour la durée de vie des onduleurs, il faut faire une moyenne, nous avons installé 18 centrales (12 sous EPA et 6 sous Altora) et nous avons depuis 12 ans eu des problème que sur deux onduleurs)

La règle comptable dont vous avez parlé est-elle récente ?

Non, elle existe depuis toujours, mais elle est particulièrement pénalisante en 2024 du fait de la baisse de la production photovoltaïque évoquée par le GT Production

Pourquoi vous annoncez aujourd'hui la valeur de remboursement des actions à compter du 1er janvier 2026 ?

La plus-value distribuable en cas de remboursement dépend de la provision constituée au compte « Fonds Coopératif » et du nombre d'actions. Le Fonds coopératif ne peut être doté qu'après décision de l'Assemblée Générale annuelle, et cette dotation apparaîtra au bilan 2025 que nous établirons début 2026. C'est la raison du décalage du calcul prévu par nos statuts. Cette année nous n'avons pas pu doter ce fonds en raison du faible niveau de notre bénéfice.

Et nous avons lu publiquement l'avis de 2 actionnaires ayant voté par correspondance, avis ainsi formulé :
« *en rapport avec la 3e résolution, nous pensons qu'il faudra faire attention à la limite entre les compétences des bénévoles et celles de professionnels. Quand la coopérative grandit, il y a le risque d'être la proie de plus forts que nous, grandir peut fragiliser. Energies Partagées en Alsace devrait rester avec des bénévoles et étendre la coopération avec d'autres organisations citoyennes.* »

En fin de séance, le président remercie la Ville de Kingersheim pour sa collaboration multiforme, dont la mise à disposition gracieuse d'une salle de réunion pour le Comité de gestion ainsi que la Maison de la Citoyenneté pour les Assemblées générales.

Le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 20h30 et invite au buffet convivial.

Procès-verbal de l'AGO approuvé en Comité de gestion en date du 16 juin 2025 et signé par

Pierre PHILIPPE, président

Serge MULLER, secrétaire

Merci pour votre participation !

